

0448
Performance
ARTS

0448
PERFORMANCE
ARTS

3. la représentation de PEAU DE LOUP

de Caroline Safarian & René Bizac
du 20 au 24 octobre 2009 à 20h30

Mise en scène : René Bizac - Regard extérieur : Caroline Safarian

Avec : Véronique Dumont & Catherine Salée

Création lumière : Gaetan van Den Berg - Scénographie : Sophie Carlier

Mouvements: Caroline Cornélis - Film (Dessins, images animées) : Thierry van Hasselt -

Costumes : Hélène Kufferath - Régie : Cédric Le Goulven

PEAU DE LOUP s'inspire de la rencontre des auteurs avec une ex-détenue de la prison pour femme de Forest. C'est l'histoire d'une femme, qui, par amour et par peur, deviendra la « complice du loup » ...

Dans ce récit plein d'humanité qui n'est absolument pas dénué d'humour, il ne s'agit pas de dénouer la réalité de la fiction ni d'y lire une quelconque morale ou message dénonciateur, mais simplement d'évoquer l'itinéraire d'une femme malmenée par les épreuves de la vie.

Les comédiennes captivantes (Co-lauréates du prix de la critique 2008 dans la catégorie « meilleure comédienne ») portent le texte et l'incarnation d'une manière impressionnante suscitant mille images par la seule force du jeu, soutenu par la mise en scène sobre et efficace de René Bizac et la scénographie sans fards de Sophie Carlier. Intense et beau - **La Libre Belgique**

Au cours du récit, on ne peut pas s'empêcher de se demander ce qu'on aurait fait à sa place, à quel moment on serait sorti de ce cycle qui l'a menée au crime. La pièce interroge aussi les limites de l'amour, jusqu'où on peut aller par amour. **René Bizac**

Le texte de "Peau de Loup" est édité dans la "Collection Hayez & Lansman"

En coproduction avec le Centre Culturel Jacques Franck,

En partenariat avec le Théâtre de Poche, le Centre Culturel de Forest, l'Espace Senghor, le Centre Culturel Régional de Charleroi (l'Eden), la Fabrique de Théâtre/Province de Hainaut.

Théâtre de poche

1a, Chemin du Gymnase 1000 Bruxelles BELGIUM

www.poche.be

Réservations : 02 649.17.27 ou reservation@poche.be

Prix : 10 € au lieu de 15 €, pour les membres d'associations, spécialement celles qui travaillent en prison.